

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE  
ARRONDISSEMENT DE MAMERS  
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD  
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 17 Décembre 2020**

\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 08/12/2020  
Date d'affichage : 08/12/2020

Nombres de Conseillers  
- En exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 15

L'an deux mil vingt, le 17 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Polyvalente, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, VALLÉE Jérémy

Excusé(s) ayant donné procuration : M. TIMMERMAN Michel à Mme BLOT-ANDRÉ Marianne  
Secrétaire de séance : M PHILIPPOT Sébastien

\*\*\*\*\*

**SAEP CONNERRE  
RPQS EAU POTABLE  
ANNEE 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'année 2019 du Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Connerré. Il résume plusieurs points : des portions du réseau seront changées, il n'y a pas eu de travaux réguliers, un problème de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) est constaté à Duneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

**Prend acte et approuve** le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable de l'année 2019 du Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable de Connerré.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION DE CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS AVEC LA SOCIETE CANIROUTE**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre notre commune et la société Caniroute pour la capture et l'identification des animaux errants ou dangereux sur le territoire communal.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention avec la société Caniroute. La tarification se décompose comme suit :

**Capture :**

Prix par tranche de 10 minutes d'intervention\* 20,00€ HT 4,00€ TVA 24,00€ TTC

\* *Toute période commencée est due. Le démarrage de la période s'entend de l'arrivée de la Société Caniroute sur le territoire de la commune.*

**Frais supplémentaires :**

<b>Moins de 50 kg</b>	Utilisation d'un pistolet hypodermique	133,00 € HT
	Par tir supplémentaire	57,40 € HT

Plus de 50 kg	Utilisation d'un pistolet hypodermique	182,94€ HT
	Par tir supplémentaire	57,40€ HT

Assistance vétérinaire s'ajoutant au frais mentionnés ci-dessus

Visite vétérinaire (taux horaire)	75,00€ HT
-----------------------------------	-----------

Visite vétérinaire (taux horaire majoré*)	100,00€ HT
---	------------

Forfait anesthésique chien en fonction du poids

0-10 kg	22,57€ HT
---------	-----------

11-20 kg	31,77€ HT
----------	-----------

21-30 kg	40,13€ HT
----------	-----------

>30 kg	50,16€ HT
--------	-----------

Forfait kilométrique en € HT/Km	0,70 € HT
---------------------------------	-----------

\* Majoration applicable la nuit (de 20h à 8h), les jours fériés et week-end.

\*\*\*\*\*

**CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent de la commune peut bénéficier d'un avancement de grade et qu'il faut pour cela créer le poste adéquat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Décide** de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à hauteur de 20h par semaine, à compter du 1er janvier 2021.

\*\*\*\*\*

**VENTE TERRAIN  
2 BIS RUE DES CHARMILLES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rapporter la délibération 2018-97 au sujet de la vente du terrain situé "2bis rue des Charmilles" car elle est nominative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Rapporte** la délibération 2018-97,

**Décide** de vendre la parcelle A 1113 située au 2 bis rue des Charmilles au prix de 16 000€.

\*\*\*\*\*

#### **DEVIS ACCESSIBILITE CIMETIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux devis pour la mise en accessibilité du cimetière communal avec la création d'une rampe d'accès :

- \* Ledru (Tuffé) 5 497,40€ HT (présentation d'un plan)
- \* Dangeul (Le Luart) 8 545,85€ HT

La commission travaux s'est réunie pour étudier ces deux devis et propose de retenir le devis de la société Ledru.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**Retient** le devis de la société Ledru d'un montant de 5 497,40€ HT.

\*\*\*\*\*

#### **PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021**

La commission travaux s'est réunie pour étudier les projets d'investissement à envisager pour l'année 2021:

- \* Enfouissement du réseau électrique et téléphonique rue du Luart : Monsieur le Maire présente un plan fourni par le Département. Il n'y a pas encore de chiffrage. Une partie sera à la charge de la commune.
- \* Aménagement du Bourg : le CAUE a reporté le rendez-vous du mois de décembre, au 8 janvier 2021.
- \* Eclairage public à la Dérazerie : les travaux sont terminés.
- \* Voirie 2020 "route de Vouvray sur Huisne" : les subventions sont accordées (pour 24 000€ HT : 3 357€ par le Département et 3 358€ par la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise). Ces travaux seront faits au printemps 2021. Des devis seront demandés prochainement.
- \* Voirie 2021 : un enduit bicouche de la voirie "route de Vouvray sur Huisne" est prévu.
- \* Aires de jeux : skate park et aire impasse Kapelle. Des devis sont en cours.
- \* Lotissement : il faut prévoir l'installation de l'éclairage.

\*\*\*\*\*

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Haie cimetière : il est proposé de supprimer les Tuyas et de les remplacer par des Charmilles. Le calendrier des travaux sera décidé après les travaux de mise en accessibilité du cimetière.
- \* Chêne sur le terrain de loisirs : une demande sera faite à un bûcheron pour abattre cet arbre mort qui représente un danger pour les promeneurs.
- \* Adhésion à un groupement d'achats "Le Cèdre" pour un coût annuel de 393€.

- \* Refus d'adhésion à une offre de mutuelle communale.
- \* La Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise réfléchit à la prise de compétence "mobilité".
- \* Implantation des poteaux pour la Fibre : Monsieur le Maire s'est rendu sur place avec le représentant de la société Axione pour valider cette implantation.
- \* Les voeux 2021 sont annulés à cause de la situation sanitaire.
- \* Un couple a décidé de donner la valeur de leurs deux bons d'achat de 10€ au CCAS de la commune.

\*\*\*\*\*

#### TOUR DE TABLE

- \* Vincent ROULLEAU : la salle polyvalente est surdimensionnée pour l'usage de la cantine.
- \* Dominique POUTOIRE : retour positif sur le bulletin communal. La facture s'élève à 1489,40€.
- \* Marianne BLOT-ANDRE : la formation sur le thème du cimetière proposée par l'AMF était très intéressante.
- \* Isabelle PASTEAU et Céline SARRY : bilan positif de la distribution aux habitants (bulletin, bons d'achat et chocolats).
- \* Sébastien PHILIPPOT : à la demande d'un habitant - problème avec le standard téléphonique et nids de frelons asiatiques au lavoir et près du dolmen.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé.  
La séance est levée à 22h30.  
Le Maire, Joël CIRON

